

L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique

L'économie sociale représente un emploi sur dix en Alsace.

L'Alsace est une région où les fondations sanitaires, les coopératives de crédit et de consommation exercent un rôle majeur.

Sur une dynamique positive même après la crise de 2008, l'économie sociale

est un enjeu important pour l'emploi dans la région.

Elle dépend toutefois d'un nombre limité d'employeurs, continue de se concentrer dans les pôles urbains

et offre des conditions d'emploi plus précaires que le reste de l'économie.

Ses salariés sont plus âgés que la moyenne,

ce qui pose la question du renouvellement de la main-d'œuvre.

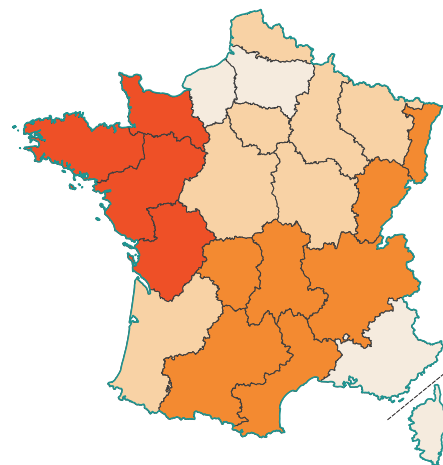
L'économie sociale (ÉS) est originale par les principes dont elle se réclame : fonctionnement démocratique, solidarité, juste répartition des excédents, gestion autonome et indépendante, liberté d'adhésion. Sa moindre sensibilité à la conjoncture lui confère un rôle stratégique dans un contexte de crise de l'économie marchande, de hausse du chômage et de limitation des dépenses publiques. Si l'économie sociale est florissante en Alsace, l'étude de ses employeurs et de ses salariés permet aussi d'en identifier les fragilités.

L'économie sociale plus présente en Alsace

Regroupant 10,2 % des emplois¹ salariés de la région contre 9,7 % au niveau national, l'ÉS est un atout pour l'Alsace. Elle totalise 59 200 emplois pour 5 700 établissements, répartis au sein de quatre familles : coopératives, mutuelles, associations et fondations. Les associations emploient deux tiers des

- L'économie sociale représente 10 % des emplois salariés alsaciens en 2010.
- 22 200 emplois dans l'action sociale associative, 6 800 dans les coopératives de crédit.
- Deux tiers des salariés sont des femmes.

► Effectifs salariés de l'économie sociale pour 1 000 habitants



Part des effectifs salariés de l'économie sociale pour 1 000 habitants (en %)

- 34 ou plus
- de 31 à moins de 34
- de 26 à moins de 31
- moins de 26

Alsace : 32,1 %

France métropolitaine : 30,3 %

¹ Dans ce document l'emploi s'entend en équivalent temps plein. Seuls les types de contrats et la part des salariés à temps partiel sont exprimés en effectifs bruts.

Effectifs et établissements des familles de l'économie sociale (ÉS) en Alsace en 2010

Familles	Nombre d'établissements en Alsace	Effectifs en Alsace (en etp*)	Part des établissements en Alsace (en %)	Part des effectifs salariés en Alsace (en %)	Part des établissements en métropole (en %)	Part des effectifs salariés en métropole (en %)
Coopératives	1 138	12 620	1,8	2,2	1,1	1,4
Mutuelles	156	2 045	0,2	0,4	0,3	0,6
Associations	4 317	40 218	6,7	6,9	8,0	7,4
Fondations	73	4 332	0,1	0,7	0,1	0,3
Total ÉS	5 684	59 215	8,8	10,2	9,5	9,7
Total hors ÉS	59 217	522 219	91,2	89,8	90,5	90,3
Total	64 901	581 434	100,0	100,0	100,0	100,0

* équivalent temps plein

Source : Insee, Clap 2010

salariés de l'économie sociale. D'effectifs plus modestes, les coopératives et les fondations ont un poids dans l'ÉS nettement plus élevé en Alsace qu'au niveau France. L'Alsace compte 32 emplois dans l'économie sociale pour 1 000 habitants, ce qui place la région au 9^e rang des régions de métropole. Orientés en grande partie vers les activités de services à la population, les emplois de l'ÉS contribuent à la qualité de vie des habitants. Compte tenu de la démographie et de l'économie de la région, la vitalité

de l'ÉS alsacienne est plus forte qu'attendue. Les régions mieux pourvues en emplois de l'ÉS, notamment celles du grand ouest, ont une économie plus résidentielle et une population plus âgée.

Du militantisme à l'action sociale en passant par la finance

L'enseignement, la santé humaine et l'action sociale emploient 60 % des salariés de l'ÉS. Cette activité

arrive en tête dans toutes les zones d'emploi de la région. Plus largement, le profil de l'économie sociale en termes d'activités est similaire d'une zone d'emploi à l'autre, avec les mêmes grands secteurs dominants. La finance occupe partout la deuxième place, sauf à Haguenau et Colmar où elle se classe troisième, devancée tantôt par les activités techniques et de soutien (Fondation Protestante Sonnenhof à Bischwiller), tantôt par le commerce (centrale d'achat Scapalsace à Colmar,

Effectifs salariés par famille détaillée de l'économie sociale (ÉS) en Alsace en 2010

Familles	Sous-familles	Effectifs (en etp*)	Part dans la famille (en %)	Part dans l'ÉS (en %)
Coopératives	Coopératives de crédit	6 844	54,2	11,5
	Coopératives autres	3 786	30,0	6,4
	Coopératives du domaine agricole	1 344	10,7	2,3
	Coopératives de production	646	5,1	1,1
	Total	12 620	100,0	21,3
Mutuelles	Mutuelles régies par le code des assurances	1 103	53,9	1,9
	Mutuelles régies par le code de la mutualité	942	46,1	1,6
	Total	2 045	100,0	3,5
Associations	Social : autres actions sociales	5 364	13,3	9,0
	Social : accueil des personnes handicapées	4 660	11,6	7,9
	Activités militantes	4 134	10,3	7,0
	Social : aide à domicile	3 688	9,2	6,2
	Social : aide par le travail	3 563	8,9	6,0
	Santé	3 306	8,2	5,6
	Social : accueil des personnes âgées	2 898	7,2	4,9
	Éducation : formation initiale	2 780	6,9	4,7
	Social : crèches et garderies	1 978	4,9	3,3
	Éducation : Recherche et Développement, autres enseignements	1 836	4,6	3,1
	Services aux entreprises	1 833	4,5	3,1
	Éducation : formation des adultes et formation continue	1 283	3,2	2,2
	Culture et loisirs	1 048	2,6	1,8
	Hébergement et restauration	723	1,8	1,2
	Autres secteurs	605	1,5	1,0
	Sport	509	1,3	0,9
	Transports	10	0,0	0,0
	Total	40 218	100,0	67,9
	Fondations	Total	4 332	100,0

* équivalent temps plein

Source : Insee, Clap 2010

fournissant les magasins Leclerc de toute la région).

Les emplois des mutuelles se trouvent surtout dans l'assurance et la santé, ceux des fondations dans la santé, ceux des associations dans l'action sociale et les activités militantes (la défense d'intérêts, la promotion d'idées, d'activités culturelles, éducatives ou récréatives), ceux des coopératives dans la finance et le commerce. Ces quatre familles de l'ÉS se divisent alors en sous-familles correspondant à leurs activités de prédilection. Les associations sont impliquées dans tous les secteurs de l'action sociale et de l'éducation. En Alsace, l'emploi est plutôt faible dans les clubs de sports et associations militantes, culturelles ou de loisirs. Pour autant, l'engouement pour ces activités n'est pas forcément plus faible qu'ailleurs, car le recours au bénévolat peut compenser un faible volume d'emplois. Les 600 emplois des « autres secteurs » se trouvent essentiellement dans les ateliers d'insertion ou les entreprises adaptées des domaines agricoles et industriels. Les coopératives de crédit sont les plus nombreuses. La moitié de leurs emplois dépend du Crédit Mutuel. Parmi les coopératives agricoles et leurs 1 300 emplois, les plus emblématiques sont les coopératives viticoles (480 emplois), la sucrerie d'Erstein (Cristal Union), Alsace Lait et le Comptoir Agricole. Génie Climatique de l'Est et la Fonderie de la Bruche font partie des rares coopératives de

production. Les « autres coopératives » sont essentiellement commerciales. L'Union des Coopérateurs d'Alsace (ou Coop) concentre plus de la moitié de leurs emplois, avec trois hypermarchés, quelque 200 supermarchés et supérettes. Les centrales d'achat sont aussi des employeurs importants, comme Système U régionale Est à Mulhouse. Les mutuelles se répartissent à parts égales entre celles régies par le code des assurances (Groupama, Macif...) et celles régies par le code de la mutualité (Mutuelle de l'Est, MGEN...), ces dernières exerçant dans le domaine de la santé.

L'Alsace, championne des fondations et des coopératives de crédit

Le rattachement à l'Empire germanique de 1870 à 1914 s'est traduit par le maintien de lois diverses, communément appelées « droit local alsacien-mosellan ». Épousant ces formes juridiques particulières, le profil de l'ÉS alsacienne se démarque nettement du profil national.

L'Alsace est, de loin, la région métropolitaine où les fondations occupent la place la plus importante en termes d'emploi. Avec le droit local, l'organisation des œuvres issues des congrégations religieuses est différente en Alsace. Le secteur des activités hospitalières représente alors 54 % des effectifs des fondations en Alsace, contre seulement 33 %

en France. En dehors de l'Alsace, les fondations sont plus souvent à caractère culturel, scientifique ou pédagogique.

L'Alsace se caractérise aussi par un faible poids des mutuelles de santé. Pour cause, le régime local d'assurance maladie offre un niveau de remboursement plus élevé en contrepartie d'une majoration des cotisations sociales obligatoires.

On ne trouve pas une seule autre région française où une banque coopérative ou une coopérative de consommation occupe une place aussi prépondérante que le Crédit Mutuel et Coop en Alsace, la région étant un des berceaux du mouvement coopératif (cf. encadré page 8). Quant aux associations de droit local, inscrites au registre du tribunal d'instance, elles bénéficient de la pleine capacité juridique, et se rapprochent en cela des sociétés civiles. Elles peuvent exercer une activité lucrative et redistribuer des bénéfices à leurs membres, à condition de ne pas faire de concurrence aux autres agents économiques. Elles peuvent également acquérir des biens immobiliers annexes à l'objet social. Ce statut plus avantageux que l'association de droit commun concerne 79 % des établissements associatifs implantés en Alsace.

Aidées par ces dispositions juridiques, les associations alsaciennes prennent en charge une partie de l'action sociale généralement dévolue aux services communaux ou au secteur lucratif. Ainsi, la

Répartition par tranche d'effectif des établissements alsaciens en 2010

Familles	0 à 1 salarié	2 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés ou plus	Total
Coopératives	270	622	218	16	12	1 138
Mutuelles	24	100	28	2	2	156
Associations	2 211	1 272	671	149	14	4 317
Fondations	3	28	22	14	6	73
Total ÉS*	2 508	2 022	939	181	34	5 684
Secteur marchand hors ÉS*	25 757	21 812	5 397	931	210	54 107
Fonction publique	1 399	2 280	997	363	71	5 110
Ensemble	29 664	26 114	7 333	1 475	315	64 901

* ÉS : Économie Sociale

Source : Insee, Clap 2010

sous-famille des crèches et garderies emploie relativement plus de salariés que dans n'importe quelle autre région.

Une forte dépendance vis-à-vis de quelques employeurs

Les établissements des associations sont généralement de taille modeste, contrairement à ceux des fondations. Mais les associations disposent aussi de grands établissements dans les secteurs de l'hébergement des personnes fragiles, de l'aide à domicile et de la santé. La plupart des établissements des coopératives ont entre deux et neuf salariés, ce qui équivaut à la taille moyenne d'une agence bancaire.

Une fragilité de l'économie sociale alsacienne réside dans le faible nombre de structures qui concentrent une grande partie de l'emploi. Si la plupart des établissements de l'ÉS sont de petite taille, les 92 employeurs (unités légales) ayant plus de cent salariés localisés dans des établissements de la région regroupent 61 % des emplois de l'ÉS alsacienne. Le premier de ces employeurs est le Crédit Mutuel, avec plus de 400 établissements et 3 700 emplois en Alsace en 2010.

L'économie sociale alsacienne a progressé pendant la crise de 2008

Entre 2008 et 2010, 2 700 emplois ont été créés dans l'ÉS alsacienne pendant que 24 700 emplois étaient détruits dans le reste de l'économie.

La croissance dans l'ÉS est portée par les associations, dans les secteurs de l'éducation (+1 100 emplois) et de l'aide à domicile (+1 000 emplois). L'association nationale de formation professionnelle des adultes a créé plus de 500 emplois dans ses établissements de

Évolution des effectifs salariés entre 2008 et 2010 en Alsace

Familles	2008	2010	Évolution 2008-2010 (en %)
Coopératives	13 046	12 620	-3,3
Mutuelles	1 940	2 045	5,4
Associations	37 497	40 218	7,3
Fondations	4 045	4 332	7,1
Total ÉS*	56 528	59 215	4,8
Total hors ÉS*	546 894	522 219	-4,5

* ÉS : Économie Sociale

Source : Insee, Clap 2010

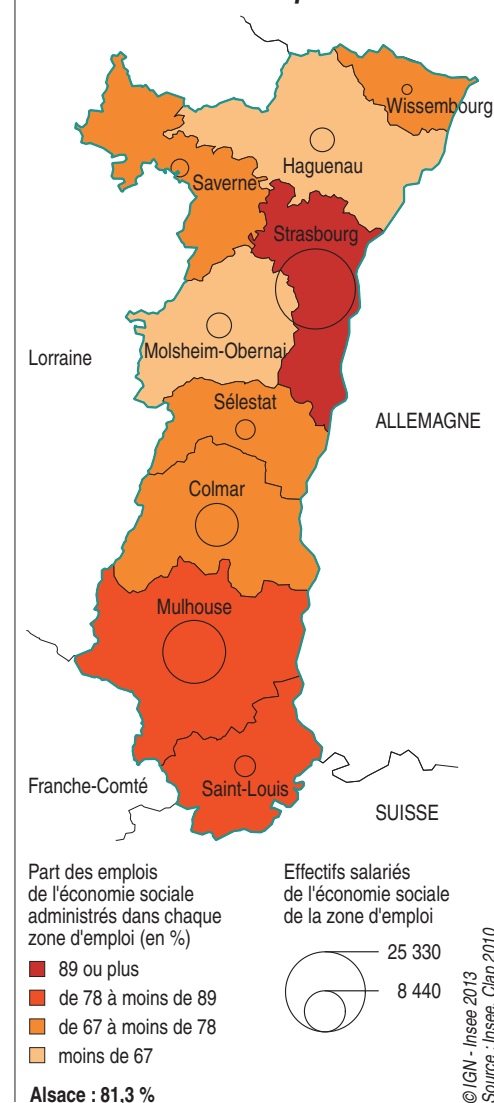
Colmar, Mulhouse et Strasbourg. Dans l'éducation et les loisirs viennent ensuite l'association Archimène (anciennement Adéquation) de Colmar avec 300 emplois créés, l'association de loisirs éducatifs et de formation de Wittersheim, le Poney club les Amazones et l'institution Don Bosco à Wittenheim. L'aide à domicile a vu la création de l'ADMR région mulhousienne à Lutterbach. À Mulhouse, l'association haut-rhinoise d'aide aux personnes âgées a été remplacée en 2009 par l'APAMAD et l'APALIB, sur fond de hausses d'effectifs : 700 créations dans l'aide à domicile pour 500 suppressions dans les soins et l'hébergement. Ces dernières sont compensées par des hausses d'effectifs dans d'autres associations du secteur (Adèle de Glaubitz, Hospitalor, Les Quatre Vents...).

Les fondations ont créé environ 300 emplois, dont une centaine pour la Fondation Vincent de Paul (dans ses cliniques strasbourgeoises) et une autre centaine pour la Maison du Diaconat (qui a ouvert le centre de soins Saint-Jean à Senthem).

Quant aux coopératives, elles ont perdu environ 400 emplois, se répartissant à parts égales entre les secteurs du crédit et du commerce. Les banques coopératives ont davantage concentré leurs emplois dans les sièges régionaux, au détriment des agences locales (malgré le principe de proximité dont elles se réclament). Dans le secteur du commerce, l'Union des Coopérateurs d'Alsace perd 200 emplois. Suite à des difficultés financières, Coop Alsace s'est rapproché de Leclerc pour l'approvisionnement

de ses hypermarchés. Depuis 2012, les salariés des hypermarchés et des plus grands supermarchés du groupe sont même passés sous l'autorité d'Hypercoop SA, filiale dans laquelle Leclerc est majoritaire et qui n'appartient pas au champ de l'économie sociale.

Effectifs et ancrage territorial dans les zones d'emploi



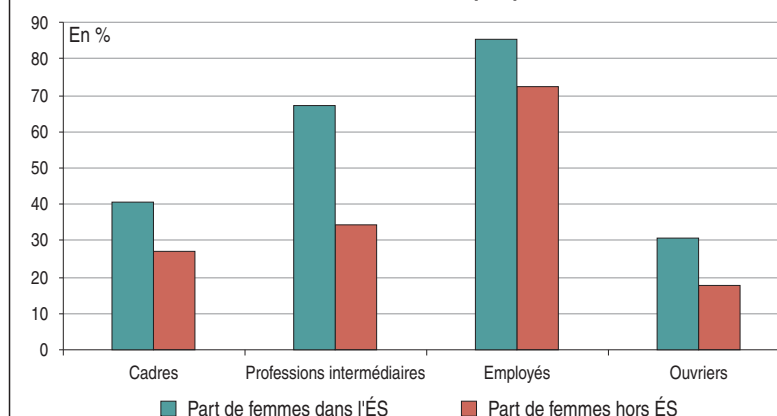
La hausse des effectifs de l'ÉS s'explique principalement par l'éducation, la santé et l'action sociale (+2 600 salariés). Dans le même temps, ce secteur a aussi gagné 2 000 emplois dans la sphère publique mais en a perdu 9 900 dans la sphère privée lucrative. La croissance de l'ÉS n'est pas entièrement liée à ses secteurs d'activités, mais aussi à une dynamique propre.

L'économie sociale plus urbaine en Alsace

En Alsace, 75 % des emplois de l'ÉS sont localisés dans des grands pôles urbains (au moins 10 000 emplois), contre 65 % hors ÉS. À l'inverse, l'ÉS est peu présente dans l'espace périurbain. Cette répartition ne se vérifie pas ailleurs en France, où la géographie de l'ÉS suit celle du reste de l'économie. Ce sont surtout les associations qui sont plus « urbaines » en Alsace. Pour cause, l'accès rapide aux pôles urbains dans cette région de plaine au réseau routier dense réduit le déploiement de services sanitaires et sociaux sur le reste du territoire.

Le poids de l'ÉS dans l'emploi salarié est alors plus important dans les zones d'emploi de Mulhouse (12,4 %), Colmar (11,1 %) et Strasbourg (11 %). La zone d'emploi de Strasbourg regroupe ainsi 43 % des emplois de l'ÉS alsacienne contre 39 % des emplois hors ÉS. Les associations sont particulièrement bien représentées à Mulhouse et les fondations à Haguenau. Le niveau de

Taux de féminisation des emplois selon la catégorie sociale des salariés de l'économie sociale (ÉS)



Source : Insee, Clap 2010 - DADS 2010

services à la population assuré par l'économie sociale est remarquable dans la zone d'emploi de Strasbourg : avec 44,4 emplois dans l'ÉS pour 1 000 habitants, elle se place en tête des vingt-deux zones d'emploi françaises de plus de 500 000 habitants.

L'évolution récente (2008-2010) des emplois de l'ÉS a renforcé Strasbourg, Mulhouse et Colmar comme places fortes de l'ÉS en Alsace. Mais elle a aussi été positive et plus favorable que celle des emplois hors ÉS dans toutes les zones d'emploi alsaciennes sauf dans celle de Sélestat, où elle a pâti de la fermeture d'un hypermarché Rond-Point.

Une économie régionale et durable

En Alsace, 90 % des emplois de l'ÉS relèvent d'activités présentes, contre 59 % hors ÉS. Or, les activités présentes sont, par définition, majoritairement mises en œuvre localement et dépendent de la population présente. Elles sont

donc peu délocalisables.

De plus, les emplois de l'ÉS dépendent moins souvent d'un centre de décisions éloigné (considéré ici comme le siège de l'unité juridique à laquelle appartient un établissement). Leur gestion locale assure une meilleure pérennité. Ainsi, en Alsace, les 6,5 % des emplois de l'ÉS sont administrés hors de la région où ils se localisent, contre 20,5 % pour le reste de l'économie. Cet ancrage régional de l'ÉS est plus marqué en Alsace qu'ailleurs, en lien avec les règles juridiques locales qui la régissent. Les emplois des associations sont plus souvent administrés à l'intérieur même de leur zone d'emploi de localisation. Par contre, les coopératives sont plus souvent administrées dans les capitales régionales. Les mutuelles se démarquent du reste de l'ÉS avec une gestion nationale centralisée.

Sans surprise, la part d'emplois administrés localement (à l'intérieur de la zone d'emploi) atteint son maximum dans la zone d'emploi de Strasbourg. Quelques acteurs importants de la zone d'emploi, comme l'Armée du Salut, la Croix Rouge et l'Association des paralysés de France (APF) ont cependant leur siège à Paris.

Plus de femmes et de temps partiels, moins de parité

En Alsace comme en France métropolitaine, les établissements de

Répartition par catégorie sociale et par famille des effectifs de l'économie sociale (ÉS) en Alsace en 2010 (en %)

Familles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Coopératives	18	37	27	18
Mutuelles	21	27	50	2
Associations	11	32	44	13
Fondations	6	41	47	6
Total ÉS	12	34	41	13
Total hors ÉS	16	23	30	31
Total	15	24	31	30

Source : Insee, Clap 2010

Caractéristiques des emplois de l'économie sociale (ÉS) en Alsace en 2010

l'économie sociale emploient plus fréquemment des employés ou des professions intermédiaires, mais moins souvent des ouvriers ou des cadres. Les ouvriers se concentrent dans les coopératives de production ou du domaine agricole, dans les associations d'aide par le travail et de services aux entreprises. Les cadres sont nombreux dans les mutuelles, les coopératives de crédit et les associations culturelles ou d'enseignement, alors que les associations d'action sociale ont le plus faible taux d'encadrement (moins de 4 %).

Deux tiers des salariés de l'économie sociale alsacienne sont des femmes. Ce trait caractéristique de l'économie sociale est un peu plus marqué en Alsace que sur le plan national. Les femmes sont majoritaires dans toutes les familles de l'ÉS à l'exception des associations sportives ou d'aide par le travail et des coopératives non financières (agricoles, productives et commerciales). Nombre d'activités de l'ÉS sont aussi féminisées lorsqu'elles relèvent du secteur lucratif. Dans les secteurs des assurances et de la santé humaine, les

Familles	Part des emplois à temps partiel (en %)	Nombre d'heures travaillées dans l'année	Nombre de jours travaillés dans l'année	Part des emplois en CDD (en %)
Coopératives	15	1 491	307	8
Mutuelles	23	1 513	322	7
Associations	42	1 201	286	22
Fondations	31	1 329	299	12
Total ÉS	36	1 277	292	18
Total hors ÉS	21	1 390	295	14
Total	22	1 378	294	15

Source : Insee, DADS 2010

taux de féminisation sont cependant plus élevés dans l'ÉS que dans l'économie conventionnelle. Les femmes sont très majoritaires parmi les employés de l'ÉS (86 %), mais restent minoritaires chez les cadres (40 %). Ces proportions de femmes sont toutes deux plus élevées dans l'ÉS qu'en dehors, mais la différence est deux fois moindre pour les cadres que pour les employées. Au regard de la parité, la situation semble donc encore moins favorable dans l'ÉS. Ces inégalités plus fortes dans l'ÉS s'observent aussi sur le plan des rémunérations.

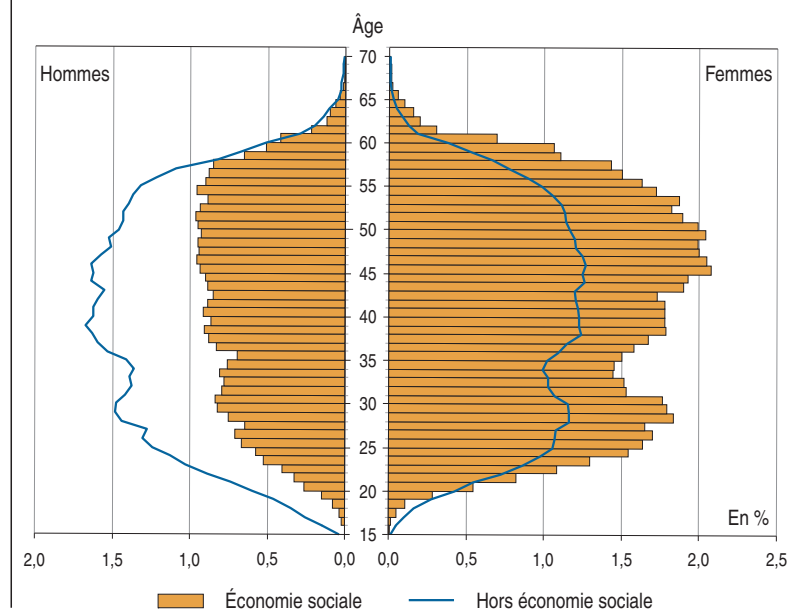
Dans l'économie sociale alsacienne, plus d'un salarié sur trois est à temps partiel, contre seulement un salarié

sur cinq dans le reste de l'économie. Ce plus fort recours au temps partiel dans l'ÉS se vérifie aussi bien pour les hommes que pour les femmes, quelle que soit la catégorie sociale, y compris celles où le temps partiel est habituellement marginal (cadres, professions intermédiaires et ouvriers). Les salariés de l'ÉS sont aussi plus souvent en contrat à durée déterminée (18 %) que les autres (14 %).

40 % des emplois aidés

La présence des formes particulières d'emplois (apprentis, emplois aidés, stagiaires) est un peu plus marquée dans l'ÉS que dans l'ensemble de l'économie : 6,8 % contre 4,6 %. En particulier, les contrats aidés sont quatre fois plus nombreux en proportion dans l'ÉS, mais les apprentis trois fois moins nombreux. L'ÉS bénéficie de près de 40 % des emplois aidés alors qu'elle ne représente qu'un emploi salarié sur dix. Ces spécificités s'observent au-delà de la composition sectorielle de l'ÉS, puisque les emplois aidés sont deux fois plus fréquents dans l'ÉS qu'en dehors pour le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'hébergement et la restauration. De même, les contrats d'apprentissage sont quasiment absents dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'hébergement et de la restauration dans l'ÉS, alors que ces secteurs ont un fort recours à l'apprentissage hors ÉS.

► Répartition par âge des effectifs dans l'économie sociale et hors économie sociale



Source : Insee, Clap 2010 - DADS 2010

Le nombre de contrats aidés a encore vocation à se renforcer avec le déploiement des emplois d'avenir, dont la moitié devrait bénéficier à l'ÉS. Ce type de dispositif est important pour l'ÉS, où le salaire horaire est en moyenne 10 % inférieur à celui du reste de l'économie (et même 20 % dans les associations, notamment en raison de la forme plus précaire des emplois).

Des salariés plus âgés

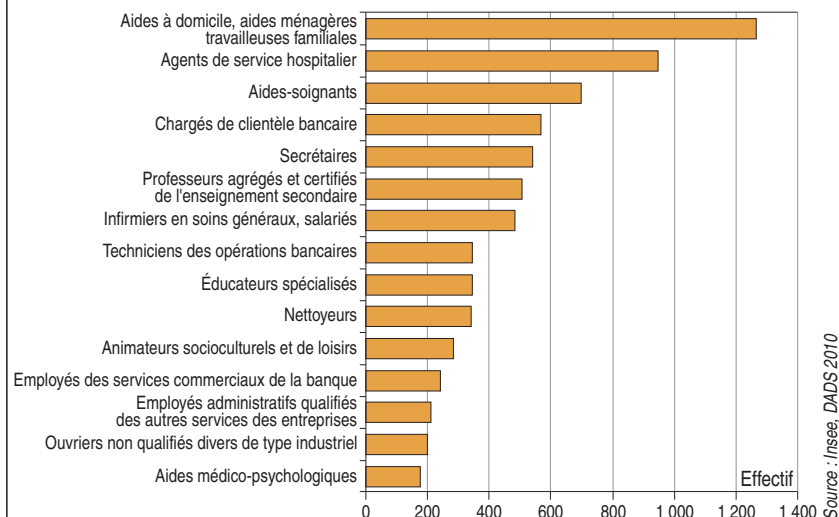
Les salariés de l'ÉS sont un peu plus âgés que les autres. La part des seniors (salariés âgés de 50 ans ou plus) est ainsi de 27 % dans l'ÉS contre 24 % en dehors. La plus faible part des jeunes de moins de 30 ans dans l'ÉS s'explique en partie par la moindre représentation des apprentis et des ouvriers. La plus faible part des 30-34 ans est due à la moindre activité des femmes à cet âge alors qu'elles sont majoritaires dans l'ÉS. Mais ces effets de structure n'expliquent pas toute la différence. L'ÉS est donc sujette à un manque d'attractivité pour les jeunes, à un recrutement privilégiant les candidats expérimentés ou encore à un vieillissement de ses salariés avec peu de renouvellement.

La part des seniors est plus élevée dans les mutuelles, les coopératives de crédit, les associations d'aide à domicile, d'accueil des personnes âgées et de formation initiale. À l'inverse, les crèches et garderies comptent les plus grandes parts de jeunes.

Un besoin de renouvellement dans la profession d'aide à domicile

Les métiers les plus représentés dans l'ÉS sont ceux d'aide à domicile, d'agent des services hospitaliers et d'aide soignant. Les salariés de ces trois professions sont plus âgés que la moyenne, surtout

Effectif des 50 ans ou plus des quinze premières professions de l'économie sociale



Le champ de l'économie sociale : une définition assez vaste

L'économie sociale et solidaire est constituée d'associations, de coopératives, de fondations, de mutuelles et d'entreprises adoptant des pratiques socialement exemplaires et innovantes. Ces organisations diverses, engagées par une charte, ont pour ambition commune de concilier la réalisation d'une activité économique avec l'absence de recherche du profit (ou la recherche d'un profit limité) et la poursuite d'un objectif d'utilité sociale. En dehors de la sphère privée lucrative et du contrôle public, l'économie sociale et solidaire est une troisième voie de développement de l'emploi, ce qui lui vaut l'appellation de « tiers secteur ».

L'économie solidaire (chantiers d'insertion, microcrédit, commerce équitable) n'est pas repérable dans les sources statistiques, tout comme le bénévolat. La présente étude se limite ainsi aux structures appartenant au champ de l'économie sociale et à leurs employés rémunérés. Il est cependant notoire que la majeure partie des entités de l'économie solidaire prennent des formes juridiques qui les incluent dans le champ de l'économie sociale. La différence entre la définition statistique de l'économie sociale et la notion d'économie sociale et solidaire communément admise est donc ténue.

Le périmètre de l'économie sociale a été discuté et validé conjointement en mars 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIIESES), le Conseil national des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES) et l'Insee. Il s'agit de la liste des catégories juridiques dont relèvent les coopératives, mutuelles, associations et fondations, à l'exclusion des activités (codes NAF) de l'administration publique, des organisations patronales et consulaires, des syndicats de salariés, des organisations religieuses et des organisations politiques.

Cette définition statistique de l'économie sociale inclut les associations bénéficiant de subventions publiques ainsi que des entités faisant partie de groupes comprenant à la fois des structures de l'économie sociale et des structures de l'économie privée lucrative : c'est le cas du groupe Crédit Mutuel-Arkéa, de Groupama, du groupe Coop Alsace, ou encore du groupe APAVE. En raison de cette porosité entre l'économie sociale et l'économie conventionnelle, les évolutions des effectifs des établissements de l'ÉS peuvent refléter les modifications d'orientations stratégiques de leurs groupes d'appartenance autant qu'une dynamique propre à l'ÉS.

dans l'aide à domicile, qui peut servir de recours pour des seniors peu diplômés ayant perdu leur emploi. Les chargés de clientèle bancaire, profession principale dans les coopératives et quatrième profession de l'ÉS, sont peu nombreux à approcher la retraite. En revanche, 44 % des techniciens des

opérations bancaires ont plus de 50 ans.

Dans une visée prospective, il apparaît que l'ÉS aura besoin de recruter plusieurs centaines de cuisiniers et de techniciens d'assurance dans quelques années, ces professions étant bien plus âgées dans l'ÉS qu'ailleurs, tout comme

les cadres. Ce besoin de renouvellement dépasse le millier dans l'aide à domicile.

■
Marie-José DURR
Clément GASS
Sylvain MOREAU

Un peu d'histoire : les racines du mouvement coopératif alsacien

C'est Frédéric-Guillaume Raiffeisen qui a jeté les bases du mouvement coopératif bancaire en Rhénanie en 1849 avec la société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld, puis d'autres caisses de crédit où les prêts sont permis grâce à la solidarité de tous les sociétaires. Les principes en sont une responsabilité illimitée des sociétaires, le bénévolat des administrateurs, l'intervention dans des circonscriptions géographiques restreintes. Ces caisses de crédit vont donner naissance au Crédit Mutuel, dont la première caisse ouvre à la Wantzenau en 1882. Par la suite, les principes de Raiffeisen sont repris en France pour créer les banques populaires en 1888, puis le Crédit Agricole en 1920. Une fédération de caisses mutualistes indépendantes, ayant adopté le statut juridique local d'associations coopératives inscrites, était mieux perçue en Alsace que le système plus centralisé des Caisses d'Épargne.

Entre-temps, une entorse a été faite à l'indépendance des caisses de Crédit Mutuel, par la fusion de leur organe supérieur et de leur gestionnaire contrôleur (initialement indépendant, appelé « fédération agricole d'Alsace et de Lorraine »). Mais aujourd'hui encore, le réseau alsacien des caisses locales de Crédit Mutuel est plus dense que tout autre réseau de banques coopératives dans n'importe quelle autre région.

Les coopératives de consommation ont également connu un développement spectaculaire en Alsace. L'Union des Coopérateurs d'Alsace a été fondée en 1902 par 125 ouvriers métallurgistes de Strasbourg. Soixante-dix ans plus tard, elle comptait 616 magasins. Les « Coop » s'inspirent des principes de Charles Gide (figure de proue de « l'école de Nîmes ») : les sociétaires sont les consommateurs (et non les commerçants comme dans le cas de Système U). Les magasins vendent les produits aux mêmes prix que leurs concurrents de l'économie conventionnelle, mais les profits sont redistribués aux coopérateurs sous forme de ristournes. Les Unions de Coopérateurs se sont développées sur le même modèle partout en France. Mais elles ont été progressivement concurrencées par les hypermarchés à partir des années 70. Les seules grandes coopératives de consommation à subsister sont Coop Alsace, Coop Atlantique, Coop Champagne, Coop Normandie-Picardie, mais toutes sont en proie à des difficultés financières.

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique est un secteur de l'économie sociale et solidaire qui a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion, tout en mettant en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

En 2010, 134 entreprises (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires, ateliers chantiers d'insertion) ont ainsi salarié plus de 11 000 personnes, dont 9 840 personnes dans le cadre d'un parcours d'insertion, formés, accompagnés et encadrés par 1 500 permanents. Près de 104 000 heures de formation ont ainsi pu bénéficier aux salariés en parcours d'insertion durant l'année.

L'originalité de ce secteur est d'associer étroitement plus-values sociales et économiques, grâce au développement des activités dans les services, l'environnement, le BTP et les activités diverses (commerce de proximité, médiation, ...). Ces entreprises permettent à 55 % des salariés accompagnés de retrouver un emploi classique ou d'accéder à une formation à l'issue de leur parcours en structure d'insertion.

Insee-Alsace : Cité Administrative - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Guy Bourgey **Rédacteur en chef** : Robert Morel-Chevillet

Secrétaire de rédaction : Chantal Rousselle **Mise en page** : Patricia Clot **Cartographie** : Sylvain Moreau

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2013 **ISSN** : 2104-4945 **Dépôt légal** : juin 2013